A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 6

A retenir :

Tout début floraison
Pas de symptôme de mildiou observé, ni de black-rot
Pas de nouvelle parcelle avec oïdium, mais les symptômes déjà présents se développent

Mildiou :
La floraison a débuté ou approche, la vigne doit être protégée. Les pluies annoncées sont faibles et donc par conséquent le risque de contamination également.
Si votre vigne n'est pas protégée, traitement à prévoir au plus près d'une pluie annoncée.

Oïdium:
La vigne doit être protégée au stade floraison, d'autant plus que les conditions climatiques lui sont très favorables.
Si votre vigne n'est pas protégée, traitement à prévoir cette semaine

Black rot :
La floraison est également une période de forte sensibilité au black rot. Mais au vu des conditions météo, le risque est faible.
Prévoir un traitement à double homologation black– rot /mildiou ou oïdium en fon floraison

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot

A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 6

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :
e-phy catalogue produits phyto

- l'état des lieux 2020 des résistances aux différentes molécules utilisées :
https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2020/01/Note-technique-commune-vigne-2020-Vdef.pdf

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot

***Chambre d'Agriculture de l'Allier** - 60 Cours Jean Jaurès –BP 1727 -03017 Moulins cedex*
Tél: 04 70 48 42 42 –Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr